

Fanny Truchelut doit être relaxée

Le 11 août 2006, Fanny Truchelut, propriétaire d'un gîte de montagne dans les Vosges, accueillait cinq personnes qui avaient réservé leur séjour par Internet. Deux femmes de ce groupe étaient ostensiblement voilées. Surprise par un voile aussi patent, Fanny leur a demandé de bien vouloir le retirer dans les parties communes de son gîte, en hôtesse soucieuse de préserver l'harmonie d'un lieu paisible et les convictions de ses autres locataires qu'une tenue symbolisant la soumission des femmes pouvait troubler.

Son interlocutrice, Horia Demiati, militante active du port du voile – notamment sur les lieux de travail – se montrera intransigeante, repoussant le compromis proposé par la propriétaire. Devant cette attitude, et à la demande de la cliente, Fanny Truchelut lui a rendu ses arrhes, pensant ainsi clore le différend par accord mutuel.

Mais Horia Demiati est allée aussitôt porter plainte, soutenue en la circonstance par le Mrap local.